



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense : fonctionnement

Question écrite n° 17732

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les suppressions de postes au sein du ministère de la défense. Il semble en effet que le ministère de la défense étudierait une importante suppression de postes en son sein. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si cette décision est véritablement envisagée par le Gouvernement et le nombre de postes qui seraient supprimés au sein du ministère de la défense.

Texte de la réponse

Selon la volonté du Président de la République, un nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale est en cours d'élaboration. Le Livre blanc, rédigé sur la base des travaux de la commission créée le 30 juillet 2007 par décret du Président de la République, a pour objectif de définir une stratégie globale de défense et de sécurité pour la France. Le ministère de la défense est par ailleurs impliqué, au même titre que l'ensemble des départements ministériels, dans la démarche de révision générale des politiques publiques de l'État (RGPP) lancée par le Président de la République et le Gouvernement. À ce titre, la réorganisation des armées fait l'objet de travaux particuliers qui doivent conduire à une rationalisation des effectifs et un fonctionnement plus performant des services du ministère de la défense. L'objectif fixé par le Gouvernement de non-remplacement d'un agent de l'État sur deux partant à la retraite s'applique au ministère de la défense. Les effectifs du ministère devraient donc mécaniquement diminuer, par l'effet des départs naturels à la retraite. Néanmoins, à ce stade des travaux du Livre blanc et de la RGPP, aucun élément chiffré définitif n'est arrêté. L'une des lignes directrices guidant la réflexion est celle de l'amélioration du ratio entre forces opérationnelles et forces de soutien. Ce n'est que dans ce cadre que des réductions d'effectifs pourront intervenir. En tout état de cause, les réflexions en cours et les mesures qui seront adoptées favoriseront la capacité de la France à assurer la protection du territoire et des populations, tant en métropole qu'à l'étranger, et à garantir son indépendance et la préservation de ses intérêts stratégiques.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17732

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1526

Réponse publiée le : 25 mars 2008, page 2603